



Marennnes-Hiers-Brouage

DOSSIER D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION EN ÉGLISE

Dossier à transmettre
DEUX MOIS AVANT LE DÉBUT DE LA MANIFESTATION
(DÉLAI DE RIGUEUR)



TYPE DE LA MANIFESTATION : _____
LIEU : <input type="checkbox"/> ÉGLISE DE MARENNES <input type="checkbox"/> ÉGLISE DE HIERS <input type="checkbox"/> ÉGLISE DE BROUAGE
DATE ou PÉRIODE D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Début : _____ fin : _____
Horaires (montage technique compris) : _____
Horaires de présence du public : _____
ENTRÉE PAYANTE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
TARIFS APPLIQUÉS : _____
ESTIMATION DE L'AFFLUENCE (toutes personnes confondues) : _____

Public

Église de Hiers

Nombre de places assises : **80**

Jauge de sécurité de l'église (spectateurs, artistes, techniciens) : **100**

Église de Brouage

Nombre de places assises : **180**

Jauge de sécurité de l'église (spectateurs, artistes, techniciens) : **220**

Église de Marennnes

Nombre de places assises : **380**

Jauge de sécurité de l'église (spectateurs, artistes, techniciens) : **500**

SACEM

Il appartient à tout organisateur de spectacles musicaux de se mettre en règle avec la déclaration et le paiement des droits SACEM.

DRAC

L'organisateur d'un spectacle dans l'église doit être titulaire de la licence d'organisateur de spectacle ou faire la demande d'une autorisation de spectacle occasionnel auprès des services de la DRAC.

N° licence : _____



Marenes-Hiers-Brouage

Matériel / Aide technique

Besoin de matériel (installation aux soins de l'organisateur) : OUI / NON

Type et Nombre : _____

Éclairage : OUI / NON

Si oui, fournir la fiche technique

Autres : _____

2

CONTACTS ORGANISATEUR

ASSOCIATION ORGANISATRICE : _____

NOM/PRÉNOM DU PRÉSIDENT(E) : _____

ADRESSE SIÈGE SOCIAL : _____

PERSONNE DÉLÉGUÉE AU SUIVI DE LA MANIFESTATION

NOM/PRÉNOM : _____

FONCTION DANS L'ASSOCIATION : _____

ADRESSE : _____

TÉL : _____ PORTABLE : _____

COMMUNICATION

Information au journal municipal et/ou site internet OUI NON

Autres demandes : _____

LOGISTIQUE

Barrières de sécurité OUI NON Quantité : _____

Tables OUI NON Quantité : _____

Chaises OUI NON Quantité : _____



Marennnes-Hiers-Brouage

PERCEPTION DU MATÉRIEL

3

Enlèvement et retour du matériel par vos soins.

Date et heure de livraison souhaitée : _____

Date et heure de retour souhaitée : _____

Nom et N° de téléphone (portable) du responsable du matériel, **présent à la réception** :

Le matériel est sous votre entière responsabilité de sa perception par le responsable nommé ci-dessus jusqu'à la reprise par les services municipaux.

Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé par les services de la ville à l'organisateur.

Tout matériel doit être remis propre et rangé à l'identique.

SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

Service de sécurité incendie à mettre en place par l'organisateur

Pour l'église de Marennnes : 1 agent de sécurité incendie qualifié SSIAP 1, et 2 personnes de l'organisation formées aux conduites à tenir en cas d'incendie à la manipulation des extincteurs.

Pour les églises de Hiers et Brouage : 1 agent de sécurité incendie qualifié SSIAP 1.

Rappel : Le plan Vigipirate est toujours actif.

Vous devez contracter une assurance

Nom de la compagnie d'assurance : _____

N° de contrat : **(joindre une attestation)** _____

Fait à _____, le _____

Le ou la président(e)

Prénom, NOM